

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 18 mars 2020, le Règlement no 278-20 relatif à un emprunt de 721 800 \$ pour défrayer le coût d'acquisition d'un camion à chargement latéral et d'un camion à chargement frontal destinés à la collecte et au transport des matières résiduelles soit et est adopté.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/1-organisation/avis-public-2016-53702/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 24^{ième} jour du mois de mars deux mille vingt.

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 18 mars 2020, le Règlement no 278-20 relatif à un emprunt de 721 800 \$ pour défrayer le coût d'acquisition d'un camion à chargement latéral et d'un camion à chargement frontal destinés à la collecte et au transport des matières résiduelles soit et est adopté.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/1-organisation/avis-public-2016-53702/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 24^{ième} jour du mois de mars deux mille vingt.

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil le 24 mars 2020 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24 jour de mars deux mille vingt.

Signé: *Stephanie*
Titre: Directrice générale adjointe.

RÈGLEMENT NO 278-20

(relatif à un emprunt de 721 800 \$ pour défrayer le coût d'acquisition d'un camion à chargement latéral et d'un camion à chargement frontal destinés à la collecte et au transport des matières résiduelles)

ARTICLE 1^o Le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse est autorisé à acquérir un camion à chargement latéral et un camion à chargement frontal destinés à la collecte et au transport des matières résiduelles, le tout conformément à l'estimé déposé par M. David Loranger-King, directeur du service de gestion des matières résiduelles, apparaissant en Annexe 1 pour faire partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2^o Le Conseil de la MRC est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 721 800 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3^o Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme maximale de 721 800 \$ sur une période de dix ans.

ARTICLE 4^o Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les 26 municipalités faisant partie du Service de collecte et de transport des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse proportionnellement au nombre d'unités de bacs équivalentes recensées pour chacune de ces municipalités.

ARTICLE 5^o Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1

COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Coûts estimés – d'un camion à chargement latéral et d'un camion à chargement frontal

1	Camion 10 Roues 2021 avec benne 33	324 000 \$	avant taxes
-	V ³ :		
		340 160 \$	taxes nettes
2	Camion 12 Roues 2021 avec benne 40 V ³ :	350 000 \$	avant taxes
-		367 500 \$	taxes nettes
	Coûts pour les 2 camions	707 660 \$	taxes nettes
3	Frais d'émission	14 340 \$	
-			
	Total :	721 800 \$	

Copie certifiée conforme, ce 24 mars 2020

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale